



Chambre des communes  
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la  
personne du Comité permanent des affaires  
étrangères et du développement international**

---

SDIR • NUMÉRO 024 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 16 juin 2010**

—  
**Président**

**M. Scott Reid**



## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 16 juin 2010

• (1250)

[Traduction]

**Le président (M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC)):** Je vais demander à la greffière de nous rafraîchir la mémoire.

Monsieur Silva a proposé un amendement. Je ne me rappelle pas s'il a été adopté ou si nous en débattions encore.

[Français]

**La greffière du comité (Mme Julie Lalonde Prud'homme):** À la première page, on trouve la motion originale. À la deuxième page, on trouve les modifications, et on voit l'amendement de M. Silva.

Si vous voulez, vous pouvez commencer par la deuxième page, pour que l'on reprenne là où nous avons laissé, soit à l'amendement de M. Silva.

**Le président:** L'amendement n'a donc pas été adopté.

**La greffière:** Le débat avait été ajourné.

[Traduction]

**Le président:** Bien. Est-ce que tout le monde est d'accord pour commencer par discuter de l'amendement, avant de poursuivre le débat?

Personne ne semble s'y opposer, alors j'en déduis que c'est d'accord.

Quelqu'un veut-il parler de l'amendement?

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Est-ce que ce pourrait être séparé à l'avenir? Il est difficile de s'y retrouver entre l'anglais et le français. Je n'ai pas la moindre idée d'où j'en suis maintenant.

**Le président:** Il faudrait lui montrer où c'est.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** J'essaie de comprendre l'objet d'une motion comme celle-ci. Nous avons la version provisoire de l'étude que nous avons faite de l'Examen périodique universel. Ce qui est proposé serait plus pertinent dans des recommandations liées à cette étude, plutôt que dans une motion. Je ne comprends tout simplement pas le raisonnement.

Nous avons accompli tout le travail qui était à faire et avons entendu les témoins. C'est très pertinent dans le cadre de notre étude. Je ne vois pas la logique de cette motion. Pourquoi ne pas en faire une ou deux recommandations — comme on veut — à l'intention du gouvernement?

**Le président:** Y a-t-il d'autres commentaires?

Monsieur Dorion.

[Français]

**M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Je suis enclin à soumettre un sous-amendement à l'amendement proposé. Au lieu d'utiliser les mots « appuie la réforme » — ce qui laisse entendre que ça va très mal au sein de ce conseil, ce qui, à mon avis, n'est pas exact —, on pourrait écrire « appuie l'amélioration et le renforcement de cet organisme », ce qui correspond mieux à la situation actuelle.

[Traduction]

**Le président:** On vient de me dire...

[Français]

**M. Jean Dorion:** Et « appuie l'amélioration et le renforcement de cet organisme ».

**Le président:** Le greffier m'indique que l'on a besoin du consentement unanime pour proposer un sous-amendement.

Y a-t-il consentement unanime?

[Traduction]

Oui, alors très bien.

Nous parlons maintenant du sous-amendement.

[Français]

**M. Jean Dorion:** J'ai déjà expliqué pourquoi je présentais ce sous-amendement, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** M. Sweet d'abord, puis M. Marston.

**M. David Sweet:** En passant, j'ai trouvé que l'on y a consenti un peu vite.

Quoi qu'il en soit, je tiens à réitérer que, selon moi, cette motion serait plus valable sous forme de recommandation dans notre étude sur l'EPU. C'est pourquoi je ne peux l'appuyer. Je préférerais la voir dans un rapport pertinent qui témoigne de notre travail.

**Le président:** Monsieur Marston.

**M. Wayne Marston:** J'aimerais que M. Dorion nous dise pourquoi il estime que ce devrait être à part plutôt que dans notre rapport. Je peux certainement l'appuyer — je n'y vois pas de problème —, mais y a-t-il une bonne raison pour que ce ne soit pas dans le rapport? Nous aimerions comprendre.

[Français]

**M. Jean Dorion:** Je demanderais à mon collègue de préciser sa question. En fait, le plus important, dans cette motion, est l'idée que le Canada participe de nouveau à ce conseil, c'est-à-dire qu'il pose sa candidature et s'y fasse élire.

C'est certainement aussi pour faire en sorte que le conseil fonctionne mieux. Je ne vois pas comment quelqu'un pourrait s'opposer à une telle idée, à moins que quelqu'un ne veuille boycotter le conseil. Je pense qu'il serait important que le Canada retrouve son rôle sur la scène internationale en ce qui concerne les droits de la personne. Une telle proposition permettrait d'encourager le gouvernement à le faire.

[Traduction]

**Le président:** Si vous permettez que je pose une question, est-ce que cela concerne surtout...?

Allez-y, monsieur Dorion.

[Français]

**M. Jean Dorion:** Il y a une certaine logique. Nous avons pu constater à plusieurs reprises que le rôle du Canada est considéré comme beaucoup plus faible sur le plan des droits internationaux, aujourd'hui, qu'il ne l'était auparavant. Plusieurs témoins nous ont fait part de cette préoccupation. C'est pourquoi il me semble important de faire cette proposition.

• (1255)

[Traduction]

**Le président:** D'accord. Je vais poser ma question avant de laisser la parole à MM. Marston et Sweet. Est-ce que cela concerne surtout l'examen périodique du rendement du Canada en matière de droits de la personne ou du rôle du Canada dans le rendement d'autres pays à ce chapitre? Je ne vois pas tout à fait.

[Français]

**M. Jean Dorion:** De toute façon, en ce qui a trait à l'EPU, il est fait dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. Je pense que le lien entre cette motion et l'étude de l'EPU est assez évident.

[Traduction]

**Le président:** Je présume que vous parlez de l'examen périodique du Canada. Puisque c'est sur lui que portait notre rapport, il est pertinent d'y ajouter ces recommandations, comme on le propose ici. S'il s'agit de la participation du Canada sur la scène internationale, du rendement d'autres pays au chapitre des droits de la personne et du rôle que nous y avons joué, pareilles recommandations déborderaient des paramètres de notre rapport. C'est pourquoi je pose la question.

Mais je déduis d'après votre réponse qu'il s'agit de l'examen du rendement du Canada au chapitre des droits de la personne.

Bien. Écoutons donc M. Sweet.

**M. David Sweet:** M. Dorion a demandé pourquoi quelqu'un s'y opposerait. Je ne veux pas présumer de son intention, mais j'aimerais qu'il soit clair que je ne suis pas contre la teneur de la motion, bien que je ne sois pas vraiment d'accord avec le dernier commentaire qu'il a fait sur l'affaiblissement de la démarche du Canada. Je trouve plutôt que c'est le contraire.

Mais tout ce que je disais, monsieur le président, comme M. Dorion l'a encore répété et réaffirmé, c'est que c'est tout à fait pertinent pour notre rapport, et ce serait beaucoup plus utile sous forme de recommandation que dans le cadre d'une motion à part. Nous avons fait le travail, et il conviendrait d'intégrer la recommandation au rapport.

**Le président:** D'abord M. Marston, puis M. Cotler.

**M. Wayne Marston:** Eh bien, je commence à y voir un peu plus clair. Je comprends que c'est censé être une motion à part, qui ne fait pas partie du rapport.

[Français]

**M. Jean Dorion:** En effet, ce n'est pas une partie du rapport, mais c'est dans le même esprit que ce que nous inspire l'étude du rapport. Cela ne doit pas être un élément du rapport.

[Traduction]

**Le président:** D'accord.

Monsieur Marston.

**M. Wayne Marston:** Maintenant que je comprends que ce n'est pas un élément du rapport, je suis en faveur de la présentation de cette motion au comité.

**Le président:** C'est au tour de M. Cotler, et j'aimerais vous rappeler que nous parlons en ce moment du sous-amendement. Alors, tâchons de ne pas nous perdre dans ce dédale. Ce sont trois décisions distinctes, ne l'oubliez pas.

**L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le président, cette motion concerne l'Examen périodique universel. L'examen se faisant sous l'égide du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, elle concerne donc aussi le conseil. Comme ces questions sont inextricablement reliées, il me semble que la motion cadrerait mieux dans le rapport.

Entre parenthèses, mais c'est tout de même important, j'ajouterais que j'ai comparu plusieurs fois devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et, très franchement, dans certaines de ses délibérations, on se croirait dans le monde d'Alice au pays des merveilles. Et encore, c'est peu dire.

Je soutiens fermement la candidature du Canada à ce conseil, mais nous devons clairement affirmer que nous y retournons dans un but précis soit, comme le dit M. Silva dans son amendement, la réforme et le renforcement du conseil. Il n'est pas sensé de seulement présenter notre candidature. Cela reviendrait presque à approuver d'office un fonctionnement qui, comme je le disais, s'inspire d'Alice au pays des merveilles.

**Le président:** Je ne vois pas d'autre main levée. Voyons donc si le sous-amendement a des appuis.

**M. David Sweet:** J'aimerais de bonne grâce et sincèrement dire amen aux commentaires de M. Cotler.

**Le président:** Peut-être le pourrez-vous quand nous en aurons terminé avec le sous-amendement et...

**M. David Sweet:** Je l'exprimerai dans ma façon de voter.

**Le président:** D'accord. Commençons par le sous-amendement. Y a-t-il, tout d'abord, des gens en faveur du sous-amendement? Avons-nous un consensus? Dans la négative, nous devons le mettre aux voix.

**Une voix:** Il n'y a pas consensus.

**Le président:** Bon. Nous devons mettre le sous-amendement aux voix.

N'oubliez pas qu'il s'agit du sous-amendement.

• (1300)

**M. Wayne Marston:** L'avez-vous par écrit?

**Le président:** C'est une bonne idée.

[Français]

Dans la version française, il s'agit de remplacer « la réforme » par « l'amélioration ».

[Traduction]

Et en anglais, au lieu de « reforming the Council », ce serait « improving and strengthening the Council ».

C'est le sous-amendement. Nous passerons ensuite à l'amendement et à la motion principale.

Il ne fait pas consensus, alors passons au vote.

(Le sous-amendement est rejeté.)

**Le président:** Nous en sommes maintenant à l'amendement. Vous en avez reçu le libellé. Vous pouvez le regarder. Donc, il n'a pas changé.

Que dites-vous de celui-là? Est-ce que nous avons le consensus?

**M. David Sweet:** J'ai un commentaire à faire, monsieur le président, pour réitérer mon accord avec M. Cotler. Je vais me prononcer en faveur du sous-amendement, mais pas de la motion par la suite, comme en témoignera mon vote. Pour l'instant, je joins ma voix au consensus.

**Le président:** D'accord, mais je dois vous corriger. Vous êtes d'accord avec l'amendement, pas le sous-amendement.

**M. David Sweet:** C'est bien cela.

**Le président:** Nous traitons de la motion modifiée. Est-ce que nous voulons en discuter ou pouvons-nous tout de suite la mettre aux voix?

**Une voix:** Passons au vote.

**Le président:** Nous passons au vote. Qui est pour la motion modifiée?

C'est à égalité. Donnez-moi un moment, que je trouve une solution.

C'est la motion modifiée. Nous allons supposer qu'il y a eu erreur dans le compte et recommencer.

**M. David Sweet:** Monsieur le président, j'aimerais qu'il soit clair, aux fins du compte rendu, que nous sommes d'accord avec la teneur de la motion, mais pas avec le processus.

Puisque M. Dorion voulait une séance publique, je réitère en public que, même si nous votons contre la motion, ce ne sera pas contre sa teneur, et nous aimerions qu'elle figure dans le rapport sous forme de recommandation.

**Le président:** Le fait est que c'est ce que nous proposerons quand nous en aurons terminé avec les motions de M. Dorion.

Attendez. Je vois plein de mains levées. Je crois que M. Silva était le premier, puis ensuite M. Dorion.

**M. Mario Silva:** Pour que ce soit clair, si la motion est, de fait, rejetée, est-ce qu'elle peut encore être intégrée sous forme de recommandation dans le rapport?

**Le président:** Oui, je le pense.

**M. Mario Silva:** Mais est-ce qu'on a proposé d'adopter la motion?

**M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC):** On ne peut traiter d'une motion avant d'avoir réglé la première.

**Le président:** Non, non, mais je pense que c'est une question hypothétique. Est-ce que quelqu'un pourrait proposer un amendement au rapport en formulant ceci comme une recommandation? Je crois que c'est ce qu'on veut savoir, et la réponse, c'est oui.

**M. Mario Silva:** Il y aurait possibilité de voter là-dessus aussi. Est-ce bien cela?

**Le président:** Oui, nous en aurions la possibilité.

**M. Mario Silva:** D'accord. Je vous remercie.

**Le président:** C'est une question hypothétique.

Je laisse la parole à M. Dorion, pour un moment.

[Français]

**M. Jean Dorion:** J'ai deux questions. Tout d'abord, même si je vote contre la motion telle qu'amendée, cela ne veut pas dire qu'on s'oppose à ce que le Canada se joigne au Conseil des droits de l'homme, au contraire. J'ai présenté une motion à ce propos qui, malheureusement, n'a pas été acceptée par la majorité. En fait, je suis préoccupé par l'emploi du mot « réforme », qui donne l'impression au comité que le Conseil des droits de l'homme est un organisme un peu taré. Ce n'est pas mon opinion, ni celle de mon parti.

D'autre part, je croyais qu'on avait abandonné l'idée de l'inclure dans le rapport. Par contre, le président dit de nouveau que cela ferait partie du rapport. Pourriez-vous clarifier si vous avez vraiment l'intention que cette motion soit incluse dans le rapport? Je croyais qu'on avait disposé de cela.

• (1305)

[Traduction]

**Le président:** C'est le tour de M. Silva, puis ensuite de M. Marston. Si aucune réponse n'est donnée à cette question dans la discussion, j'essaierai d'y répondre. Mais écoutons d'abord M. Silva.

**M. Mario Silva:** Excusez-moi, je devais être distrait quand il y a eu le vote. Si M. Dorion, qui est l'auteur de 99 p. 100 de cette motion n'est pas en faveur de la modification mineure qu'il y a été apportée, je ne vois pas pourquoi un membre du comité voudrait l'appuyer. S'il vote contre, j'en ferai autant.

**Le président:** Nous laissons la parole à M. Marston, et ensuite, je pense que je devrai répondre à la question de M. Dorion. Nous passerons au vote après.

Monsieur Marston.

**M. Wayne Marston:** Pour que ce soit bien clair, monsieur le président, si je comprends bien, c'est une motion distincte. Si elle est rejetée, il serait possible de l'ajouter au rapport advenant que c'est ce que souhaite le comité. Le vote de maintenant ne vise toutefois aucunement à l'intégrer au rapport; c'est encore une motion distincte. Ainsi, je peux l'appuyer.

**Le président:** D'accord.

Y a-t-il d'autres commentaires? J'ai été un peu vite tout à l'heure, alors je tiens à m'en assurer.

Bon. Donc, en fait, M. Marston a répondu à la question de M. Dorion. Nous allons mettre cette motion aux voix, comme motion distincte. Si elle est rejetée ou même si elle est adoptée, elle peut encore être intégrée au rapport parce que nous examinerons celui-ci à part.

Maintenant, y a-t-il d'autres commentaires?

Passons donc au vote.

[Français]

**M. Jean Dorion:** Pouvez-vous la lire de nouveau, monsieur le président, s'il vous plaît.

[Traduction]

**Le président:** Absolument.

[Français]

**M. Jean Dorion:** Il y a eu tellement de discussions et de changements que...

**Le président:** C'est exactement comme c'est écrit à la page 2.

**M. Jean Dorion:** C'est comme elle était.

**Le président:** Oui, c'est comme le libellé de l'amendement de M. Silva.

**M. Jean Dorion:** Dans l'intérêt du consensus et de l'admission du Canada au conseil, je vais l'appuyer.

[Traduction]

**Le président:** D'accord. Alors, nous passons au vote sur la motion principale modifiée.

Est-ce que tout le monde a bien compris?

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Qui est en faveur de la motion modifiée?

(La motion modifiée est adoptée.) [Voir le *Procès-verbal de la réunion*]

**Le président:** Puis-je maintenant proposer de retourner à huis clos pour discuter du rapport sur l'EPU? Si nous arrivons à terminer cet examen, nous pourrions revenir en séance publique pour débattre d'une autre motion de M. Dorion.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[La réunion se poursuit à huis clos.]

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les  
Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à  
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Additional copies may be obtained from: Publishing and  
Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the  
following address: <http://www.parl.gc.ca>